

**SCP Stéphane VOGLIMACCI  
NOTAIRE ASSOCIE  
20110 PROPRIANO**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**COMMUNE DE SAN-GAVINO-DI-CARBINI**

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions **des articles 2261 et 2272 du Code Civil**, Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire à Propriano, le **23 Mai 2019**, du chef de :

M. Barthelemy GIORGI, retraité, époux de Mme Nonce QUILICHINI, demeurant à SAN-GAVINO-DI-CARBINI (20170) village. Né à SAN-GAVINO-DI-CARBINI dans le courant du mois de mars 1880. Décédé à SAN GAVINO DI CARBINI – Hameau de Gialla, le 25 janvier 1957.

Désignation des biens :

Deux parcelles de terre cadastrées Section **B**, Lieudit **TERRAJOLO**, savoir : N°**567**, pour 24 a 62 ca (BND Lot A0001 - à prendre dans 98a 47ca), N°**568**, pour 02a 91ca (BND Lot A0001 - à prendre dans 11a 65ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

*Adresse mail de l'étude : voglimacci@notaires.fr*

**POUR AVIS  
Me VOGLIMACCI  
Notaire**